



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mars 2014
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Mali (1^{er} au 3 février 2014)

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 13 janvier 2014, le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission au Mali le 31 janvier 2014. La France et le Tchad ont dirigé conjointement cette mission qui se composait comme suit :

Argentine	Marcos Scantanelli, Deuxième secrétaire
Australie	Gary Francis Quinlan, Représentant permanent
Chili	Ignacio Llanos, Coordonnateur politique
Chine	Shen Bo, Coordonnateur politique
États-Unis d'Amérique	Samantha Power, Représentante permanente
Fédération de Russie	Petr Ilichev, Représentant permanent adjoint
France	Gérard Araud, Représentant permanent, codirigeant de la mission, assisté par Emmanuel Suquet, expert de la mission de la France
Jordanie	Mahmoud Hmoud, Représentant permanent adjoint
Lituanie	Raimonda Murmokaite, Représentante permanente
Luxembourg	Sylvie Lucas, Représentante permanente
Nigéria	Usman Sarki, Représentant permanent adjoint
République de Corée	Oh Joon, Représentant permanent
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Peter Peter Wilson, Représentant permanent adjoint
Rwanda	Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent
Tchad	Banté Mangaral, Représentant permanent adjoint, codirigeant de la mission



2. Cette mission était la première visite que le Conseil de sécurité effectuait au Mali. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 23 janvier 2014, elle avait pour principal objectif de réitérer l'appel du Conseil afin de lancer de toute urgence un processus de négociation ouvert à tous et crédible après une interruption de plusieurs mois des réunions des deux organes de mise en œuvre créés en application de l'Accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013, à savoir le Comité de suivi et d'évaluation et la Commission technique mixte de sécurité. La mission devait également évaluer les progrès accomplis dans l'application de la résolution 2100 (2013), notamment la stabilisation des agglomérations clefs du nord du Mali, le rétablissement de l'autorité de l'État, la reconstruction du secteur de la sécurité et la protection des droits de l'homme ainsi que le niveau de déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La mission a rencontré des représentants de tous les secteurs de la société civile, du gouvernement ainsi que des groupes armés du nord et de la communauté internationale.

II. Questions clefs

Évolution du processus politique

3. Les groupes armés signataires de l'Accord préliminaire de Ouagadougou, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) ont demandé l'application intégrale de ses dispositions. Ils ont réaffirmé leur volonté de cantonner leurs combattants et de les désarmer dès la signature d'un accord de paix global, comme prévu à l'article 6 de l'Accord préliminaire. Ils se sont félicités de la participation de tous les pays de la région au dialogue sans exclusive et, en ce qui concerne l'initiative de médiation actuellement menée par l'Algérie, ils ont proposé que ce pays rejoigne les mécanismes de dialogue existants. Le MNLA et le HCUA ont demandé que les négociations se déroulent dans un lieu neutre.

4. Les groupes qui ont adhéré à l'Accord préliminaire, le Mouvement arabe de l'Azawad et la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance, ont fait part de leur mécontentement de ne pas avoir été invités à participer aux réunions de la Commission technique mixte de sécurité et qu'aucun site de cantonnement ne leur ait été attribué. Les groupes ont insisté sur le caractère multiethnique du nord du Mali, soulignant qu'ils représentaient des communautés importantes et qu'ils devraient être intégrés dans tout processus de négociation global. La mission a assuré à nouveau ces groupes que la MINUSMA était favorable à un processus de paix ouvert. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali leur a rappelé que c'était l'article 8 de l'Accord préliminaire qui régissait la composition de la Commission technique et a expliqué qu'il fallait l'accord de ses membres pour l'élargir. Il a ajouté qu'elle ne s'était pas réunie depuis un certain temps mais s'est engagé à soutenir la demande présentée par les groupes qui ont adhéré à l'Accord.

5. Pour ce qui est de la société civile, elle a insisté sur le fait que le dialogue sans exclusive ne devrait pas être limité aux groupes armés, mais inclure aussi les victimes du conflit, pour éviter qu'il ne soit perçu comme exonérant les éléments armés des sévices dont ils se sont rendus coupables à l'égard de la population civile. Les organisations de la société civile étaient favorables à ce que le dialogue se

tienne au Mali afin de faciliter la participation des citoyens ordinaires. Les autorités maliennes se sont engagées à faire participer la société civile au dialogue sans exclusive.

6. Le Président Ibrahim Boubacar Keita a remercié la communauté internationale pour l'aide apportée au Mali. Il s'est à nouveau félicité des efforts de médiation déployés par le Burkina Faso qui avaient débouché sur la signature de l'Accord préliminaire de Ouagadougou et permis la tenue de l'élection présidentielle. Il a également accueilli favorablement l'offre de l'Algérie de rassembler les groupes armés du nord vers la mi-janvier, ajoutant toutefois qu'étant donné que le Mali possédait à nouveau des institutions légitimes, le Gouvernement devrait prendre en main le processus de réconciliation et que tout nouvel accord devrait être signé au Mali. Le Président a fait savoir que le Gouvernement élaborait une feuille de route pour la réconciliation nationale, et il espérait que l'Organisation des Nations Unies soutiendrait sa mise en œuvre. Il a souligné qu'à son avis, le désarmement complet des groupes armés devrait précéder le processus de négociation global.

7. Le Premier Ministre Oumar Tatam Ly a informé la mission des étapes préparatoires envisagées par le Gouvernement avant le lancement des négociations de paix globales. Le Gouvernement et la MINUSMA avaient déjà tenu des consultations préliminaires sur le cantonnement et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. La MINUSMA avait prévu trois ateliers sur les enseignements tirés des précédents accords de paix, des initiatives de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que du rétablissement de l'administration de l'État et des services publics dans le nord du Mali pendant la semaine suivant la mission. Le Gouvernement avait en outre l'intention de tenir des consultations avec la société civile, en commençant par les organisations de femmes. Le Premier Ministre a indiqué que ces quatre événements étaient prévus en février et que, si l'Algérie achevait en parallèle les pourparlers exploratoires, le dialogue pourrait commencer rapidement. Par la suite, le Gouvernement a remis à la mission un document de réflexion présentant sa feuille de route pour le règlement du conflit.

8. Les membres internationaux du Comité de suivi et d'évaluation ont insisté sur la nécessité urgente de lancer le dialogue sans exclusive. Ils étaient généralement d'avis que le retard dans la mise en œuvre de l'Accord préliminaire augmentait le risque de nouvelles divisions entre et parmi les groupes armés ainsi que de voir certains d'entre eux reprendre les armes. Ils ont également mis en avant le danger que le délai dans l'application de l'accord de paix global pourrait être exploité par d'éventuels saboteurs. L'Union africaine a déclaré qu'il n'y avait pas d'alternative à la réconciliation. L'Union européenne a demandé la mise en œuvre de l'Accord préliminaire sans conditions préalables, en commençant par le dialogue sans exclusive ainsi que le cantonnement et le rétablissement de l'autorité et des services de l'État dans le nord du Mali. L'Algérie a manifesté son soutien au Gouvernement malien et a estimé également que le désarmement des groupes se ferait dans le contexte de l'Accord de paix global. L'Algérie a ensuite indiqué que les pourparlers exploratoires en cours à Alger devaient ouvrir la voie d'un dialogue sans exclusive qui aurait lieu au Mali. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a souligné la coopération positive entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les organisations régionales. Les partenaires internationaux du Mali ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à soutenir un processus intramalien par le biais d'un cadre de concertation.

9. Toutes les parties prenantes maliennes ont réaffirmé leur volonté de participer à un dialogue sans exclusive en vue de parvenir à un règlement global et durable de la crise récurrente. De l'avis de la mission, seuls les Maliens pouvaient négocier un accord de paix durable à la crise récurrente au Mali et elle a invité instamment les parties à engager, immédiatement et sans conditions préalables, des pourparlers ouverts à tous. Les membres du Conseil ont rappelé l'Accord préliminaire, réaffirmant que le cantonnement constituerait la première étape du processus de désarmement et que le désarmement complet interviendrait avec la signature d'un accord de paix global. La mission était favorable à ce que les négociations débutent dès que possible sur la base d'un calendrier préétabli.

Protection des droits de l'homme et appui à la justice nationale

10. Les organisations de la société civile ont constaté une amélioration réelle de la situation des droits de l'homme dans le sud du Mali après le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Elles ont noté certains progrès dans la situation des droits de l'homme dans le nord du Mali mais ont également cherché à savoir pourquoi les auteurs connus de violations de ces droits n'avaient toujours pas été poursuivis. La libération des prisonniers de guerre et la levée des mandats d'arrêts émis à l'encontre d'anciens membres du Parlement, qui étaient également membres des groupes armés, conformément à l'Accord préliminaire, ont été dénoncées par la société civile qui estime qu'il s'agit d'une violation de l'indépendance de la justice par l'exécutif. Certains représentants de la société civile et des groupes armés ont demandé la création d'une commission d'enquête internationale, comme prévu par l'Accord préliminaire.

11. Le Ministre de la justice a informé la mission des mesures actuellement prises pour garantir l'accès des victimes à la justice, y compris la coopération entre le ministère et les organisations de la société civile pour identifier les victimes de violence sexuelle qui ont survécu et leur proposer une aide ainsi qu'entre le Ministre et la MINUSMA pour contribuer au retour des autorités judiciaires dans le nord du Mali.

12. Le Gouvernement a fait observer qu'il avait changé le nom de la Commission dialogue et réconciliation laquelle s'appelle dorénavant Commission vérité, justice et réconciliation et qui devrait bientôt commencer ses travaux. Le Ministre de la réconciliation nationale s'est engagé à faire participer la société civile aux travaux de la Commission, laquelle serait chargée d'examiner les violations des droits de l'homme commises depuis 1961 afin qu'aucune plainte ne reste sans réponse.

Stabilisation des principales agglomérations et déploiement de la MINUSMA

13. Les représentants de la société civile de Tombouctou et de Gao ont fait remarquer que la MINUSMA sécurisait uniquement les villes alors que les civils étaient toujours menacés dans les zones rurales, ce que les groupes armés du nord ont également confirmé. Le Premier Ministre a demandé un renforcement de la force et le Ministre de la sécurité a invité la MINUSMA à resserrer sa coopération avec l'armée malienne. Les responsables militaires de la MINUSMA ont confirmé que l'absence de ressources indispensables telles que des hélicoptères limitaient ses capacités de déploiement sur tout le nord du Mali. Le commandant de la Force et le commandant du secteur ouest ont confirmé que des moyens aériens étaient nécessaires de toute urgence pour faire face en temps réel à toute nouvelle situation.

14. Les interlocuteurs maliens et de la communauté internationale ont souligné que la menace terroriste n'avait pas disparu étant donné que les groupes djihadistes possédaient toujours des moyens importants et qu'ils n'avaient pas abandonné leur espoir de reprendre le contrôle du nord du Mali. Les groupes armés du nord ont déclaré qu'ils luttent toujours contre les groupes terroristes et qu'il faudrait en tenir compte dans la planification des prochains cantonnements ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de leurs combattants.

15. La mission a été informée que la MINUSMA jouerait un rôle central dans la sécurisation des agglomérations du nord au cours des mois à venir, étant donné que l'opération Serval avait commencé son retrait et que la reconstruction du secteur de la sécurité malien n'en était encore qu'à ses débuts. Les commandants de la force Serval et de la MINUSMA ont exposé leurs mandats respectifs à la mission. Le commandant de la force Serval a fait savoir qu'outre intervenir pour appuyer des éléments de la MINUSMA confrontés à un danger grave et imminent comme prévu par la résolution 2100 (2013), la force française ne se chargerait plus que des activités de lutte contre le terrorisme. La MINUSMA serait donc responsable au premier chef de la sécurisation des agglomérations clefs, notamment dans le nord du Mali, ainsi que de la protection des civils.

16. Le commandant de la force Serval a estimé que la MINUSMA avait fait un bon travail en dépit de ses moyens limités en troupes et matériel. Il a souligné la nécessité de déployer le reste de ses capacités autorisées, noté que la force devrait mettre en pratique ses solides règles d'engagement et conseillé qu'elle se dote de systèmes aériens sans pilote pour mieux appréhender le terrain sur lequel elle doit opérer.

17. Les responsables de la MINUSMA ont informé la mission du déploiement simultané de Casques bleus supplémentaires et du renforcement de l'équipement hérité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Seuls 5 910 effectifs sur les 11 200 autorisés étaient présents sur le terrain au Mali lors de la visite du Conseil de sécurité. Même si 90 % des besoins militaires restant à pourvoir avaient été identifiés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la MINUSMA a estimé qu'elle n'atteindra sa pleine capacité opérationnelle qu'en juin. À Mopti, la mission a visité l'unité de police constituée et une unité médicale de niveau II du Togo, qui avait été initialement déployée dans le cadre de la MISMA. La mission a été informée que l'équipement de cette unité médicale serait mis aux normes de l'Organisation des Nations Unies dès son redéploiement à Kidal. Le Directeur de l'appui à la Mission a informé la mission du Conseil que des contrats avaient été signés pour construire des bases conjointes civiles et militaires pour le personnel de la MINUSMA dans trois sites clefs dans le pays. Le Gouvernement a alloué des parcelles de 70 hectares pour la construction de ces bases d'ici juin.

Réforme du secteur de la sécurité

18. La Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM) et l'opération Serval ont évalué positivement le comportement des trois bataillons de l'armée malienne formés à Koulikoro et opérant dorénavant dans le nord. La force Serval et la MINUSMA soutiennent les activités de formation de la mission de l'Union européenne. Le programme est axé sur la formation de divers bataillons et la restructuration de l'armée. Il comprend des exercices de simulation et une formation pratique au droit international humanitaire et aux droits de l'homme,

associés à un enseignement théorique et à des exercices pratiques encadrés par le personnel de la MINUSMA. Serval supervise le comportement des bataillons qui ont achevé la formation et ont été déployés dans le nord. Quelques mois après leur déploiement, la Mission de formation demande aux officiers maliens de lui faire rapport et fournit un appui supplémentaire en tant que de besoin. Les évaluations du comportement des troupes maliennes, formées par la Mission de formation de l'Union européenne étaient dans l'ensemble positives même s'il a été constaté que la population dans le nord du Mali restait méfiante à l'égard de l'armée malienne. Il a en outre été noté que le Ministre de la défense avait l'intention d'accroître les effectifs de l'armée malienne. La mission de l'Union européenne a insisté sur l'importance de s'employer à améliorer la qualité des troupes pour garantir des forces plus professionnalisées. Dans le même temps, Serval, la mission de l'Union européenne et la MINUSMA ont rappelé que la responsabilité du maintien de l'ordre devrait incomber non pas aux militaires mais à la police civile. La mission a également été informée que la reconstruction de l'armée nationale et la réforme du secteur de la sécurité étaient des tâches à long terme, qui se poursuivraient probablement au-delà de la fin du mandat actuel (mai 2016) de la Mission de formation de l'Union européenne.

Rétablissement de l'autorité de l'État et relèvement rapide

19. Le Premier Ministre a exposé à la mission le plan du Gouvernement concernant le redéploiement progressif de l'administration de l'État et la reprise de la fourniture de services publics dans le nord du Mali. Il a déclaré que dans les régions de Tombouctou et de Gao le personnel administratif avait repris ses activités aux niveaux régional et sous-régional mais pas encore au niveau local en raison de l'insécurité latente. À Kidal, les représentants de l'État étaient confinés dans la ville principale. Le Premier Ministre a déclaré que le Gouvernement avait alloué un crédit de 35 milliards de francs CFA dans son budget pour 2013-2014 à la réhabilitation de l'infrastructure publique dans le nord du Mali. Il a ensuite informé la mission que l'Union européenne et la Banque mondiale s'étaient engagées à soutenir les efforts du Gouvernement au moyen de programmes humanitaires et de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés du nord. Le Coordonnateur résident et humanitaire des Nations Unies a témoigné des grands progrès accomplis dans la région de Gao au cours des six derniers mois. Il a ajouté que 75 % des écoles et 90 % des centres de santé qui étaient opérationnels avant la crise avaient rouverts mais que seulement 50 % des enfants d'âge scolaire étaient scolarisés. Il a toutefois constaté que l'insécurité alimentaire était toujours élevée et qu'il était urgent de restaurer et d'améliorer les services de base.

III. Observations

20. Le Conseil de sécurité, craignant que l'impasse politique ne mette à mal les immenses progrès accomplis par le peuple et les autorités maliennes l'année passée et en particulier qu'elle ne compromette le lancement d'un dialogue sans exclusive devant permettre de parvenir à un règlement de paix global mettant fin à la crise, a dépêché une mission au Mali. Les membres de la mission ont été informés qu'à moins que le dialogue prévu dans l'accord préliminaire débute rapidement, l'exacerbation de la méfiance entre les parties et les divisions croissantes au sein des groupes armés du nord risquent de conduire à une radicalisation de certains

éléments et de réduire à néant cette chance unique qui s'offre de trouver une solution durable à la crise. Les interlocuteurs du Conseil ont insisté à maintes reprises sur la nécessité d'un dialogue au sein des communautés et entre celles-ci, et d'une participation pleine et entière de la société civile.

21. Après que tous les intervenants ont à nouveau assuré la mission de leur attachement au processus de réconciliation, les membres du Conseil ont invité les parties à engager dès que possible un dialogue ouvert à tous, sans poser de conditions préalables mais en respectant un calendrier défini à l'avance. Ils ont recommandé que les soldats continuent d'être cantonnés dans le cadre du processus de négociation devant ouvrir la voie à un accord global et au processus complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés. Le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il soutenait les initiatives prises par tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour aider les Maliens dans leur recherche d'une solution durable à cette crise récurrente. Il a accueilli avec satisfaction le plan d'action défini par le Gouvernement et s'est félicité des ateliers organisés par la MINUSMA et des activités préparatoires avec la société civile prévues par le Gouvernement. Le Conseil a à nouveau affirmé qu'il était prêt à appuyer les efforts faits par les parties maliennes par le biais du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA.

22. Plusieurs parties prenantes maliennes ont demandé que les contingents de la MINUSMA étendent leurs efforts de stabilisation au-delà des principales agglomérations dans le nord du Mali, compte tenu de la menace que représentent les terroristes et d'autres éléments criminels pour la population civile. Les membres de la mission ont déploré les retards survenus dans le déploiement de la force, sachant en particulier que l'impasse politique exacerbe les tensions et que la mission de maintien de la paix sera de plus en plus appelée à jouer un rôle central dans le contexte du retrait de l'opération Serval. Ils ont pris note de l'appel lancé par le Gouvernement pour accélérer le déploiement de la force et renforcer la coopération entre l'armée malienne et les soldats de la paix.

23. Plusieurs représentants de la société civile ont fait observer que la crise dans le nord du Mali s'expliquait non pas par les tensions ethniques mais par les problèmes de développement et de gouvernance. Ils ont appelé l'attention du Conseil de sécurité sur le sous-développement de la région et l'absence de débouchés pour les jeunes. Les groupes armés du nord ont aussi souhaité que les activités de développement des Nations Unies soient renforcées. Le Président Keïta a informé les membres de la mission qu'il avait adopté une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et souligné que la réconciliation nationale était sa priorité, mesures que les membres de la mission ont jugées essentielles pour résoudre la crise. Il a déclaré qu'il espérait parvenir à un règlement durable de la crise pour pouvoir ensuite s'employer plus pleinement à lutter contre la pauvreté et à superviser le développement durable de son pays. Les membres de la mission ont relevé que toutes les parties prenantes maliennes s'accordaient sur la nécessité de promouvoir la réconciliation nationale et le principe de la responsabilité et ont réitéré l'appel lancé par le Conseil de sécurité pour que l'on s'attaque aux causes profondes des crises qui secouent le Mali de manière récurrente.

Annexe I

Mandat de la mission du Conseil de sécurité au Mali

1. Saluer le plein rétablissement de la gouvernance démocratique et de l'ordre constitutionnel au Mali, après le bon déroulement en 2013 d'élections présidentielle et législatives pacifiques et transparentes, avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA); consulter les autorités nouvellement nommées et élues.
2. Saluer les premiers efforts déployés par le Gouvernement malien pour lancer une série de consultations nationales sur la situation dans le nord du Mali et encourager l'adoption de nouvelles mesures afin de consolider la stabilité, de favoriser la cohésion sociale et de remédier aux causes profondes des crises qui secouent le Mali de manière récurrente; évaluer les progrès accomplis à l'échelle nationale et locale pour atténuer et prévenir les conflits, notamment de la part des partenaires locaux et dans le cadre du dialogue national et du processus de réconciliation, y compris par l'implication de la société civile.
3. Réitérer l'appel urgent du Conseil en faveur de l'ouverture d'un processus de négociation crédible ouvert à toutes les communautés du nord du Mali, afin de parvenir à un règlement politique durable de la crise et d'assurer la paix et la stabilité à long terme dans tout le pays, dans le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'État malien, comme prévu dans l'Accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013.
4. Rappeler l'appel lancé par le Conseil à tous les signataires de l'Accord préliminaire et aux groupes armés du nord du Mali qui ont rompu tout lien avec les organisations terroristes et ont accepté l'Accord sans condition pour qu'ils en appliquent pleinement et rapidement les dispositions, y compris en ce qui concerne le cantonnement des groupes armés, le rétablissement progressif de l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire et le lancement de pourparlers de paix crédibles et sans exclusive.
5. Réitérer le plein appui du Conseil à la facilitation d'un processus sans exclusive grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et en étroite coordination avec la communauté internationale, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2100 (2013) du Conseil, en vue de la restauration de la paix et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national du Mali, dans le cadre d'un accord global de sortie de crise.
6. Réitérer l'appel lancé par le Conseil à toutes les parties maliennes concernées pour qu'elles s'entendent sans plus tarder sur des mesures concrètes afin de procéder au cantonnement des groupes armés, étape essentielle sur la voie d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration efficace, dans le cadre d'un règlement de paix global; évaluer la façon dont la MINUSMA peut encore faciliter le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.
7. Réaffirmer l'appui du Conseil à la MINUSMA et être tenue au courant de l'application de la résolution 2100 (2013), en particulier du déploiement opérationnel de la MINUSMA pour stabiliser les principales agglomérations, notamment dans le nord du Mali, et appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays et la promotion de l'état de droit et la protection des droits de l'homme.

8. Réitérer la préoccupation du Conseil face à la précarité des conditions de sécurité et être tenue au courant de l'évolution de la situation, en particulier dans le nord du Mali, et de la menace que représentent les groupes terroristes pour la stabilité régionale; obtenir des mises à jour sur l'exécution du mandat de la MINUSMA à l'appui du Gouvernement malien, la protection des civils et la stabilisation des principales agglomérations, en particulier dans le nord du Mali, et, dans ce contexte, écarter les menaces et prendre activement des dispositions, le cas échéant, afin d'empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones, et contribuer à la création d'un environnement sûr qui permette l'acheminement, encadré par des civils, de l'aide humanitaire dans des conditions de sécurité, conformément aux principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence; recevoir des mises à jour sur la coopération de toutes les parties avec la MINUSMA, en vue de garantir sa sûreté et sa sécurité; être tenue au courant de l'appui fourni à la MINUSMA par les forces françaises en cas de grave menace imminente.

9. Renouveler l'appel du Conseil au maintien de la tutelle et du contrôle civils sur les Forces de défense et de sécurité maliennes comme un élément essentiel de la réforme globale du secteur de la sécurité et, à cet égard, encourager le Gouvernement malien à continuer d'accomplir des progrès et évaluer la contribution de la MINUSMA et d'autres donateurs internationaux, notamment de l'Union européenne, dans le cadre de la Politique européenne commune de sécurité et de défense et de la mission de formation de l'Union européenne au Mali.

10. Souligner que le Conseil s'inquiète toujours de la protection des civils, de l'importance de la lutte contre l'impunité et de la nécessité d'aborder la question de la violence sexuelle et de renforcer la protection des enfants; défendre le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, encourager le Gouvernement malien à faire en sorte que ceux qui se sont rendus coupables d'infractions et d'atteintes graves aux droits de l'homme soient rapidement traduits en justice, et continuer à coopérer avec la Cour pénale internationale.

11. Souligner que les auteurs de violence sexuelle doivent répondre de leurs actes et insister sur l'entière participation des femmes, de manière concrète et sur un pied d'égalité avec les hommes, à un stade précoce de la phase de stabilisation, y compris à la réforme du secteur de la sécurité et aux opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'au dialogue politique national et aux consultations électorales, compte tenu de la résolution 1325 (2000) du Conseil; souligner de nouveau que les auteurs de violations et de sévices sur la personne d'enfants doivent répondre de leurs actes et veiller à ce que la question de la protection des enfants reçoive l'attention qu'elle mérite dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et des efforts de désarmement, démobilisation et réintégration.

12. Souligner que le Gouvernement malien doit continuer de s'employer à régler les problèmes humanitaires, y compris la crise alimentaire, et trouver des solutions durables aux problèmes des réfugiés et des déplacés, y compris par l'instauration de conditions propices à leur retour librement consenti et durable, en toute sécurité et dignité.

13. Réitérer l'appel lancé par le Conseil à tous les organismes compétents des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'ils soutiennent encore davantage les efforts déployés par le Gouvernement pour venir en aide aux populations touchées, en particulier les femmes et les enfants, et qu'ils appuient

l'offre de services de base à la population, en particulier dans le nord du Mali; encourager la communauté internationale à coordonner les mesures prises pour répondre aux besoins immédiats et à long terme de la population malienne, notamment dans le cadre de la conférence internationale de haut niveau des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles le 5 février à l'appui du développement du Mali, en consultation avec le Gouvernement; réitérer l'appel lancé par le Conseil à la communauté internationale pour que soit comblé le déficit de financement dans le cadre de l'appel humanitaire global.

14. Féliciter le Gouvernement malien qui assumera la présidence, pendant les deux prochaines années, de la plateforme de coordination, comme décidé lors de la réunion ministérielle sur la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, à Bamako, le 5 novembre 2013; réitérer l'appel lancé par le Conseil aux États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb pour qu'ils renforcent la coopération interrégionale afin d'élaborer des stratégies efficaces et sans exclusive qui permettent de relever les défis transnationaux dans la région du Sahel, et de lutter contre les activités terroristes et la criminalité transnationale dans la région; réaffirmer la volonté du Conseil de faire face à la situation complexe qui règne au Sahel sur le plan de la sécurité et d'un point de vue politique, et qui est intrinsèquement liée aux questions humanitaires et aux problèmes de développement.

Annexe II

Mission du Conseil de sécurité au Mali : programme de travail

1^{er} février 2014

22 heures Dîner de travail offert par le Représentant spécial du Secrétaire général

2 février 2014

Mopti

10 h 30-11 heures Réunion avec les autorités
 11 h 15-12 h 15 Réunion avec la société civile
 12 h 25-13 h 10 Visite au camp de la MINUSMA et présentation d'exposés
 13 h 10-14 heures Réunion avec les organismes des Nations Unies et déjeuner de travail

Bamako

17 heures-18 h 30 Audience accordée par M. Ibrahim Boubacar Keïta, Président de la République
 20 heures Dîner offert par le Gouvernement

3 février 2014

8 heures-8 h 30 Réunion d'information organisée par le commandant de la Force, Chef de police et Conseiller en chef pour la sécurité de la MINUSMA
 9 heures-10 heures Réunion avec la société civile
 10 h 15-10 h 45 Réunion avec le commandant de l'opération Serval
 11 heures-11 h 30 Réunion avec le responsable de la Mission de formation de l'Union européenne
 11 h 30-14 heures Réunion avec les membres du Comité de suivi et d'évaluation
 15 heures-16 h 30 Réunion avec le Gouvernement
 17 h 30-18 h 15 Réunion avec les membres du Parlement
 19 heures-20 heures Conférence de presse
 20 heures-21 heures Dîner
 21 h 30-22 heures Visite du camp Serval